



**VILLE DE
FEIGNIES**

Direction Générale des Services

Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2024 -0821 - KD/JS/PL

Affaire suivie par : Karine DEBIEVE

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

PLACE MARCEL CERISIER

ARRÊTÉ N°91/2024

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu l'article L2212-1 et suivant du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu les dispositions du code de la route,

Considérant que des animations auront lieu sur la place Marcel Cerisier à l'occasion de la foire du terroir se déroulera le dimanche 25 août 2024,

ARRÊTE

Article 1er : Du jeudi 22 août, 20 h au mardi 27 août 2024, 8 h, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place Marcel Cerisier.

Article 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Central, Chef du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 21 août 2024

LE MAIRE DE FEIGNIES




Patrick LEDUC
Maire de Feignies